

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 25 JUIN 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 jusqu'à délibération 2020-026 12 à partir de délibération 2020-027 Votants : 15	<p>L'an deux mil vingt, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente à Vocance, le Conseil municipal de Vocance dûment convoqué le dix-huit juin deux mille vingt, s'est réuni en conseil municipal à la salle du Conseil Municipal, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Virginie FERRAND, Maire.</p> <p>Étaient présents : Virginie FERRAND, Régine MARQUES, Franck MONNERON, Patricia SASSOLAT, Marie-Claude DEFOUR, Adeline DUCHIER, Isabelle COSTECHAREYRE, Séverine BEZIN, Jean-Marc OLIVARES, Michel BESSET, Juan ARCHIER.</p> <p>Absents excusés : Bruno COMBES, Adeline QUENOILLERE, Ionel DOBRE, Sylvie MOUNIER jusqu'à délibération 2020-026</p> <p>Absents :</p> <p>Pouvoirs : Bruno COMBES donne pouvoir à Juan ARCHIER Adeline QUENOILLERE donne pouvoir à Séverine BEZIN Ionel DOBRE donne pouvoir à Virginie FERRAND Sylvie MOUNIER donne pouvoir à Marie-Claude DEFOUR jusqu'à délibération 2020-026</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude DEFOUR</p>
---	---

DELIBERATION 2020-024

OBJET : Demande de subvention départementale pour le déneigement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une aide du Département concernant le déneigement pour l'hiver **2019/2020**.

A cet effet, un tableau des dépenses, main d'œuvre, intervention d'engins et fournitures concernant le déneigement et le salage de la voirie communale a été dressé par Monsieur Franck MONNERON, adjoint aux travaux et validé par Madame le Maire.

Ce dit tableau va être transmis au service du département pour le calcul du remboursement avant le 30 juin 2020.

- ❖ **VALIDE** le tableau des dépenses inhérentes au déneigement de la saison hivernale **2019/2020**.
- ❖ **SOLLICITE** auprès du département la subvention correspondante.

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération.

DELIBERATION 2020-025

OBJET : Approbation de la convention entre le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse et la Commune de Vocance pour l'année scolaire 2020-2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse et la Commune de Vocance.

Celle-ci fixe les modalités d'intervention d'un musicien-intervenant à l'école publique.

Auparavant financé par le Conseil Départemental de l'Ardèche et les communes et intercommunalités, le dispositif n'est désormais plus qu'à la seule charge de ces dernières.

Communes :	adhérentes	non-adhérentes
Forfait unique « <u>Interventions musicales en milieu scolaire – maternelles et élémentaires</u> » = 15 séances maximum par classe x 1 heure maximum	600,00 €	730,00 €
Forfait spécifique « <u>Interventions musicales en milieu scolaire – pour les écoles maternelles qui le souhaitent</u> » = 15 séances maximum par classe x ½ heure maximum	300,00 €	365,00 €

Compte-tenu du nombre d'élèves et du découpage des classes, la Commune de Vocance :

- opte pour 1h30 de séance (soit 1h du CE1 au CM2 et 1/2h du TPS au CP),
- sera donc redevable de 900.00€ (600.00€ + 300.00€), pour l'année scolaire 2020-2021.

- ❖ **APPROUVE l'intégralité de la convention pour 2020-2021,**
- ❖ **AUTORISE Madame le Maire à la signer ainsi que tout document s'y afférant.**

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération.

DELIBERATION 2020-026

OBJET : Vote des 2 taxes locales sur le bâti et le non-bâti

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 doit intervenir avant le 3 juillet 2020.

Lors de son premier mandat, Madame le Maire et le Conseil Municipal ne souhaitent pas augmenter les taux des taxes locales qui pèsent sur les concitoyens de Vocance. A cet effet, il est demandé au nouveau Conseil Municipal d'autoriser Mme le maire à poursuivre le gel des taux.

- ❖ **AUTORISE Madame le Maire à reconduire les taux ci-dessous sur l'état de notification des taux d'imposition de 2020 :**

	<u>Taux 2019</u>	<u>Taux 2020</u>
Taxe d'habitation	8,04 %	Suppression par l'Etat
Taxe Foncière (bâti)	18,90 %	18,90 %
Taxe Foncière (non bâti)	88,57 %	88,57 %

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération.

DELIBERATION 2020-027

OBJET : Renouvellement des membres du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) a été réalisé le 27 mai 2016 ainsi qu'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.), en collaboration avec les différents services concernés.

Mme Patricia SASSOLAT précise que le document sera modifié dans les prochaines semaines et qu'il serait bien d'organiser une simulation grandeur nature en ce début de mandat.

Suite aux élections du 25 Mai 2020, Madame le Maire propose le renouvellement des membres du P.C.S.

❖ **DECIDE** de nommer :

- au poste de directeur des opérations de secours : Virginie FERRAND, Régine MARQUES, Franck MONNERON.

- au poste de cellule de commandement : Patricia SASSOLAT, Jean-Marc OLIVARES.

- au poste de transmission : Denis BLANCHET, Marie-Claude DEFOUR .

- au poste de cellule logistique : Juan ARCHIER, Patricia SASSOLAT, Sylvie MOUNIER, Isabelle COSTECHAREYRE

❖ **PRECISE** que conformément à l'article L 2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur.

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération.

DELIBERATION 2020-028

OBJET : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à l'issue des élections municipales, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission doit être composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques **dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 24 personnes comme la population de Vocance est inférieure à 2 000 habitants).**

❖ Le Conseil Municipal **PROPOSE** de nommer les membres de la Commission Communale des impôts directs (C.C.I.D.) :

Sont nommés : Virginie FERRAND (membre de droit), Marie-Claude DEFOUR, Régine MARQUES, Franck MONNERON, Patricia SASSOLAT, Michel BESSET, Séverine BEZIN, Isabelle COSTECHAREYRE, Ionel DOBRE, Adeline DUCHIER, Sylvie MOUNIER, Jean-Marc OLIVARES, Adeline QUENOILLERE.

Sont nommés en membres extérieurs : Laurent ARCHIER, Laure BEAL, Denis BLANCHET, Alexandre BONNET, Marinette DECROZE, Joseph DEGACHE, Michelle DIDIER, Jean FANGET,

Roger ISSERTIAL, André JULLIAT, Vincent PINATELLE, Jean-Michel REYNAUD.

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération.

DELIBERATION 2020-029

OBJET : Versement de la prime COVID 19 aux agents territoriaux mobilisés pendant la crise

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le versement de cette prime COVID-19 aux agents de la collectivité qui ont assuré leur mission de service public (en présentiel ou en télétravail) au taux n°1.

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération.

DELIBERATION 2020-030

OBJET : Convention entre la Commune de Vocance et l'Association de l'Education Routière du Haut Vivarais

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention reçue tardivement pour l'année 2019 de l'Association de l'Education Routière du Haut-Vivarais.

La participation communale s'élève à 0.30 € par habitant. Le dernier recensement reçu par l'INSEE au 1^{er} janvier 2019 était de 609 habitants pour la Commune de Vocance, ce qui représente un coût pour la collectivité de 182,70 €.

❖ **APPROUVE** le versement de la subvention de 182,70 € pour l'année 2019,

Le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité la délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Lecture faite d'un courrier reçu de la préfecture concernant la non-classification de la Commune de Vocance en état de catastrophe naturelle suite au séisme du Teil en novembre 2019.

❖ **Syndicat des 3 Rivières**

Un dépliant de présentation est remis à chaque conseiller municipal. C'est une compétence de l'agglomération. Patricia SASSOLAT en a été désignée référente lors du précédent Conseil Municipal. Madame le Maire rappelle et explique la présence de conventions d'entretien entre les propriétaires de terrains jouxtant la rivière et le Syndicat des 3 Rivières.

❖ **Transformateurs tagués**

Une relance auprès d'ENEDIS a été faite pour les tags des transformateurs. Après échanges et discussions, ENEDIS a accepté de prendre en charge les frais de peinture. Un projet de fresque par une artiste peintre de Vocance pourrait être étudié prochainement.

❖ **Conseil Municipal du 10 Juillet 2020**

La date du vendredi 10 juillet est dédiée aux conseils municipaux pour la désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 à PRIVAS.

❖ **Conseil Communautaire**

Le Conseil communautaire initialement prévue le vendredi 10 juillet est avancé au jeudi 9 juillet. La date du Conseil communautaire du Jeudi 23 juillet reste inchangée.

❖ **Chiens dangereux**

La mairie a reçu plusieurs appels téléphoniques au sujet de chiens menaçants non tenus en laisse. Madame le Maire rappelle que les propriétaires de chiens sont responsables de leurs animaux et qu'ils doivent les tenir en laisse. Un courrier a été fait au propriétaire des chiens concernés.

❖ **Rallye**

Un club de course auto a contacté la mairie pour des essais sur une portion de voie de la Commune. Une confirmation de leur part est en attente.

❖ **Terrain Municipal**

Les travaux sont terminés, le nouveau tarif journalier devra être acté lors du prochain Conseil Municipal. Un projet de contrat sera proposé ainsi qu'une liste du matériel. L'employé communal sera chargé des états des lieux de ce dernier.

❖ **Salle de Fêtes**

En ce début de mandat, un rappel des prix et des conditions de location a été fait. L'agent technique sera chargé des états des lieux de cette dernière. Le contrat sera également remis à jour. Il est signalé que, régulièrement, des retouches de peinture sont faites, ainsi que du rachat de petit matériel qui disparaît.

❖ **Recensement de la population**

Il aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Un coordonnateur communal sera nommé le 30 juin 2020. La distribution de masques a comptabilisé 648 habitants au lieu de 613 (données INSEE au 1^{er} janvier 2020). Le recensement est une bonne nouvelle puisque les dotations perçues par l'Etat sont basées sur le nombre d'habitants de la Commune.

❖ **Visite des bâtiments communaux**

Deux sessions ont été organisées pour permettre aux nouveaux membres du Conseil Municipal de visiter le patrimoine communal : le vendredi 19 juin et le samedi 20 juin 2020.

❖ **Eglise**

Un devis est en cours concernant la réparation du glas et d'autres interventions sur le mécanisme du clocher.

❖ **Panneaux participation citoyenne**

Une étude est en cours pour positionner les panneaux à l'entrée et à la sortie du village de façon harmonieuse (jardinière de fleurs, arche...)

❖ **Affichage des événements**

Un membre du Conseil Municipal propose l'installation d'un panneau métallique pour permettre l'affichage des manifestations des associations.

❖ **Passage de drone**

Un cabinet d'étude interviendra vendredi 26 juin 2020 pour recueillir des données topographiques sur les terrains de la Détourbe qui appartiennent à la Commune afin d'étudier un éventuel projet touristique sur ce site.

❖ **Conseil d'école**

Suite au dernier conseil d'école, Patricia SASSOLAT a fait le compte-rendu :

- un changement de toilettes est envisagé au rez-de-chaussée ainsi qu'une cloison ;
- une pièce est défectueuse sur le photocopieur mais n'en gêne pas, pour l'instant, le fonctionnement.
- des travaux de peinture vont avoir lieu pendant les vacances estivales.
- des salissures ont été faites par les ouvriers lors des travaux de la chaufferie communale.
- les précautions et règles par rapport à l'épidémie de COVID 19 ont été rappelées ainsi que la procédure d'isolement si présence d'un cas positif.

L'effectif de l'école pour la rentrée 2020-2021 est estimée à 48 élèves + 2 TPS en cours d'année. Plusieurs élèves quittent Vocance pour l'école privée de Villevoce.

Patricia SASSOLAT souhaite prendre contact avec les parents concernés pour recueillir les motivations de ces décisions.

❖ **Devis auges, toilettes école publique**

Deux devis concernant 2 auges ont été étudiés : Le devis de TEREVA pour un montant de 253.45€ TTC l'unité a été validé. Une auge présente à l'ancienne école privée sera démontée et installée à l'école publique.

❖ **Travaux Chaufferie**

Un point sur les travaux a été fait par Franck MONNERON suite à la réunion de chantier du mercredi 24 juin. Un problème de pente de la dalle de la salle de la chaufferie a été soulevé. Des vérifications ont été faites par rapport au DPGF et ses articles 2.3.1.2 et 2.3.2.1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Fait en Mairie de VOCANCE, le 29 Juin 2020
Madame le Maire
Mme Virginie FERRAND

